



Consulting

LUXEL
Immeuble Le Blasco
966 avenue Raymond Dugrand – CS66014
34060 Montpellier

Nanterre, le 27/04/2022

Ref. : DM/CD/4003

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Didier DAGORNE, Directeur de l'Agence Hydraulique Fluviale de la Société SUEZ Consulting sise Parc de l'Ile – 15/27 rue du Port – 92022 NANTERRE CEDEX

Atteste que la société SUEZ Consulting a réalisé l'étude mentionnée ci-après, pour la société LUXEL dans le cadre d'une demande de permis de construire, en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque, sur les parcelles AA1 – 2 – 9, sise lieu-dit « Les Grèves » – 60350 TROSLY-BREUIL.

« Etude hydraulique du projet de centrale photovoltaïque à Trosly-Breuil »

L'étude hydraulique est conforme à l'Article R431-16° du code de l'urbanisme et a été prise en compte pour la conception du projet de la société LUXEL.

"Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :

e) Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement opposables en application de l'article L.562-2 du Code de l'environnement, ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception"

Fait pour valoir ce que de droit.

Didier DAGORNE

Directeur Agence Hydraulique Fluviale